

DELIBERATION

75 (1.4)

Le 13 septembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur MONTEUX à Monsieur DRIOL, Madame DUCREUX à Madame FABRE, Madame SPADA à Monsieur CHAPOT, Monsieur BAYET à Monsieur MARRET, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame MONTET-FRANC à Monsieur VOCANSON, Monsieur KARA à Monsieur INCORVAIA, Madame MOINE à Monsieur CEYTE, Monsieur PEPIN à Madame COLOMBO.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention « camp de base » dans le cadre de la coupe du monde de rugby 2023

Monsieur le Maire retrace les différentes étapes de sélection qui se sont déroulées depuis 2016 :

La Fédération Française de Rugby (FFR) a candidaté en décembre 2016 à l'accueil de la coupe du monde de rugby en 2023.

Puis, le 15 novembre 2017, les instances internationales de rugby (World Rugby) ont attribué à la France l'organisation de la Coupe du Monde 2023.

Ensuite, dans le cadre de son dossier de candidature et à l'issue d'un processus de sélection rigoureux, le comité directeur de la FFR a retenu 10 villes et 9 stades pour accueillir les 48 rencontres du tournoi organisé du 08 septembre au 28 octobre 2023.

Saint-Etienne et son emblématique stade Geoffroy-Guichard ont été retenus pour l'organisation de 4 matchs et à l'issue du tirage au sort effectué le 14 décembre dernier, les affiches suivantes se dérouleront dans le Chaudron :

- Italie contre Afrique 1 le 9 septembre 2023,
- Australie contre Fidji le 17 septembre 2023,
- Argentine contre Océanie le 22 septembre 2023,
- Australie contre une équipe en repêchage le 1^{er} octobre 2023.

Monsieur le Maire indique que la coupe du monde de rugby est un puissant vecteur économique et social de développement tant par la dynamique et la mobilisation qu'elle génère auprès des populations que par les retombées économiques et touristiques directes dont les territoires hôtes vont bénéficier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210914-2021-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 14/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Il explique que ce sont plus de 450 000 visiteurs étrangers qui sont attendus pour l'édition 2023 qui marquera le bicentenaire du rugby et la 10^{ème} édition de la coupe du monde. C'est la raison pour laquelle Saint-Etienne a souhaité candidater pour être désignée camp de base afin de pouvoir recevoir une équipe en hébergement durant toute la compétition.

Monsieur le Maire ajoute que, devenir camp de base équipe/délégation est une opportunité unique de mettre en valeur notre territoire dans les médias nationaux et internationaux, développer sa notoriété grâce au programme médias mis en place par le pays accueilli, développer le potentiel touristique pendant et après la compétition.

Il mentionne les exigences du cahier des charges, à savoir :

- Un hôtel niveau 4 étoiles standing européen,
- Un terrain d'entraînement aux normes rugby,
- Un gymnase,
- Une salle de musculation,
- Une piscine.

L'ensemble de ces équipements devant se situer à moins de vingt minutes en bus. C'est ainsi qu'ont été proposés :

- L'hôtel La Charpinière Saint-Galmier,
- Le terrain Roger Baudras à Andrézieux-Bouthéon,
- Le gymnase du lycée à Andrézieux-Bouthéon,
- La salle de musculation et la piscine du Nautiform à Andrézieux-Bouthéon.

Monsieur le Maire expose que le dossier a été présélectionné par le comité d'organisation de la coupe du monde de rugby 2023, il convient donc de confirmer l'engagement de mettre à disposition les équipements précités et d'approuver la convention camp de base 2023 qui détermine les droits et obligations de chacune des parties.

Il annonce que cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du développement et de l'attractivité de notre territoire.

Il souligne qu'à travers cette candidature, on peut constater que l'accueil de la coupe du monde de rugby ne se limite pas à des rencontres sportives au stade Geoffroy-Guichard mais qu'il s'agit bien d'un véritable projet de territoire puisque les installations concernées se situent sur le périmètre des communes de Saint-Galmier et Andrézieux-Bouthéon.

Il indique qu'il convient donc de confirmer la mise à disposition des équipements précités et de définir les engagements de chacun, Saint-Etienne Métropole, en tant que porteur du projet, et la Ville d'Andrézieux-Bouthéon en tant que tiers propriétaire.

DELIBERATION

75 (1.4)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition des équipements municipaux suivants :
 - Le terrain de rugby Roger Baudras,
 - Le gymnase du lycée.
- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre France 2023 et Saint-Etienne Métropole, et notamment l'annexe 4 relatif à la ratification et l'exécution de ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'annexe 4 ainsi que tout avenant ou document afférent à l'organisation de la coupe du monde de rugby.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 14 septembre 2021

Le Maire,
François DRIOL

